

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 370

14 février 2013

SOMMAIRE

1618 Investment Funds	17715	Ernst & Young Luxembourg	17721
Akonia S.A.	17719	Eudora Holdco S.à r.l.	17721
ALLEVA Enzo Architectes & Associés ...	17719	Euro - Recup	17722
Alter Echos S.à r.l.	17715	Fiduciaire Comptable LUCIEN FUNCK s.à.r.l.	17760
Apache Canada Argentina Holdings	17736	Karibou S.A.	17722
Apache Canada Argentina Investment ...	17747	Monplaisir Assistance & Soins Sàrl	17722
Arastro S.à r.l.	17715	Nomisma S.A.	17722
Argo Plaisance S.A.	17714	Paddock Advisory S.A.	17716
Arizona Bar S.à r.l.	17714	Paddock S.A.	17716
Athem Investments S.à r.l.	17714	Patron Generator S.à r.l.	17760
Autoplex International S.A.	17718	Patron Hainstrasse Holding S.à r.l.	17722
Basket Fonds (LUX)	17714	Patron Project V S.à r.l.	17717
Bauelemente Schwaab S.à r.l.	17720	Patron Project V S.à r.l.	17717
BCHM S.à r.l.	17720	Patron Project XVI S.à r.l.	17717
Bhoutan 4 S.A.	17718	PCF S.A.	17716
Bigpoint Manager	17715	Phoenix Manufacturing and Trading AG	17716
Bigpoint Manager Investments S.C.A.	17719	Plafalux S.à.r.l.	17760
BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l. ...	17719	Prime Credit 1 S.à r.l.	17717
Blue Sky Holding 2 S.à r.l.	17719	Prime Credit 2 S.à r.l.	17716
Bois et Biomasse S.A.	17718	Share Planete S.A.	17758
Boulder Licensing S.à r.l.	17718	TerrABIO Investments S.A.	17759
BWG Invest S.à r.l.	17714	Thewes s.à.r.l.	17720
Caposition S.à r.l.	17718	UT Luxembourg Holding I S.à r.l.	17723
Chemtex Global S.à r.l.	17717	Victoire (Luxembourg) S.à r.l.	17730
Conseils Comptabilité Fiscalité S.A.	17720	WCMG (Working Capital Management Group) S.A.	17720
Couquelet International S.A.	17760	Zafini Holding	17715
DS Letzebuerg S.à r.l.	17721		
Elvith Investment Group	17721		
Energie 5 Holding S.A.	17721		

Argo Plaisance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.098.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2013.
Référence de publication: 2013007562/10.
(130009240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Arizona Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 22, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 49.351.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007563/10.
(130008759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Athem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 107.008.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 15 janvier 2013.
Référence de publication: 2013007567/10.
(130008601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Basket Fonds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.804.

—
Les comptes annuels pour la période du 1^{er} Août 2011 au 31 Août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007574/11.
(130008560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

BWG Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 171.962.

—
Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 424 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS
Notaire

Référence de publication: 2013007616/13.
(130008405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Bigpoint Manager, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 160.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013007580/10.

(130008911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Zafini Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 114.674.

Les comptes annuels au 28.02.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013007471/11.

(130008190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

1618 Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.619.

Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013007478/11.

(130007676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Alter Echos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 40.301.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Pierre MOUSEL

Le Gérant

Référence de publication: 2013007557/11.

(130008320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Arastro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 37.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARASTRO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013007560/11.

(130008912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

PCF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 125.451.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013007211/10.

(130007742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Phoenix Manufacturing and Trading AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 56.269.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007223/10.

(130007377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Prime Credit 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.787.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prime Credit 2

Référence de publication: 2013007195/10.

(130008088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Paddock Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 35.504.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013007200/12.

(130007773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Paddock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 25.205.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013007201/12.

(130007725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Prime Credit 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.274.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prime Credit 1

Référence de publication: 2013007194/10.

(130007919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Patron Project XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 154.169.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007182/10.

(130008050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Patron Project V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007181/11.

(130007943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Patron Project V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007180/10.

(130007774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Chemtex Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 86.908.

Les statuts coordonnés au 28/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10/01/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013005240/12.

(130005606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Bhoutan 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 99.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 14 janvier 2013.
Référence de publication: 2013007599/10.
(130008360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Bois et Biomasse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 172.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2013.
Référence de publication: 2013007608/10.
(130008577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Caposition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2012.
Référence de publication: 2013007620/10.
(130009213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Boulder Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 138.844.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2013007589/12.
(130008878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Autoplex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 45.517.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
AUTOPLEX INTERNATIONAL S.A.
Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur
Référence de publication: 2013007568/12.
(130008885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Bigpoint Manager Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 160.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013007582/10.

(130008962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.000.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 147.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007585/10.

(130008768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Blue Sky Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 146.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007586/10.

(130009149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

ALLEVA Enzo Architectes & Associés, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4774 Pétange, 25, rue des Promenades.
R.C.S. Luxembourg B 155.452.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 JAN. 2013.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013007556/12.

(130008397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Akonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 143.347.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 413 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2013007535/12.

(130009050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Bauelemente Schwaab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.350.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007594/10.

(130008556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

BCHM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 138A, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 147.309.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007595/10.

(130008620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Conseils Comptabilité Fiscalité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 55.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013007632/10.

(130008208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

WCMG (Working Capital Management Group) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 63.826.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013007448/12.

(130007751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Thewes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 10, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.226.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013007365/12.

(130008230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

DS Letzebuerg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 2, rue de Nospelt.
R.C.S. Luxembourg B 149.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DS LETZEBUERG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013007695/11.

(130009111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Eudora Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.936.

Les statuts coordonnés au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013007707/12.

(130008618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Energie 5 Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 53.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013007721/10.

(130008774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 88.019.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007730/10.

(130009193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Elvith Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 150.346.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013007720/11.

(130008396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Euro - Recup, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8265 Mamer, 34, rue François Trausch.
R.C.S. Luxembourg B 157.403.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007731/10.

(130009037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Patron Hainstrasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.930.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007179/10.

(130007746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Nomisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 130.634.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007146/10.

(130007791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Karibou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 128.443.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006982/10.

(130007993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Monplaisir Assistance & Soins Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5640 Mondorf-les-Bains, Montée Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 73.672.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013007989/14.

(130008506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.593.

In the year two thousand twelve, on the twentieth of December

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "UT Luxembourg Holding I S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 103593, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Paul Decker, Civil Law Notary, residing in Luxembourg on 13 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 1307 dated 21 December 2004. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 20 April 2006, published in the Mémorial C number 1494 on 4 August 2006.

The meeting is composed by the sole member, "United Technologies Corporation", a Corporation existing under the laws of the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, The United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 0334827,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her.

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

Sole resolution

The sole member decides to remove the term "Director(s)" from the Articles of Association and to replace it wherever it shall apply by "Manager(s)". By extension, the phrase "Board of Managers" shall replace "Board of Directors".

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to fully restate the Articles of Association so that as from now on they read as follows:

"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a Société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of UT LUXEMBOURG HOLDING I, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not. The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". "Category B Managers" must be Luxembourg residents.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. The Managers need not to be Shareholders. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Category A Managers may be represented by another Category A Manager only. Category B Managers may be represented by another Category B Manager only.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday of April at 10.00 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital. Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital. One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of December in every year and ends on the last day of November.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended."

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée «UT Luxembourg Holding I S.à r.l.», ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous section B numéro 103593, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 1307 du 21 décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le Notaire soussigné en date du 2 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1494 du 4 août 2006.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «United Technologies Corporation», une société régie par le droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 0334827 ici représentée par Madame Sara Le-comte, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de supprimer le terme «Administrateur (s)» et de le remplacer partout où il appartiendra dans les statuts par «Gérant(s)». Par extension, l'expression «Conseil de Gérance» remplace «Conseil d'Administration».

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de les refondre entièrement pour leur donner la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une Société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination UT Luxembourg Holding I, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composée d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, respectivement dénommées «gérant de catégorie A» et «gérant de catégorie B». Les gérants de catégorie B doivent être des résidents luxembourgeois.

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre et la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président. Si le président est dans l'impossibilité d'être présent, sa place sera prise après élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut également élire un secrétaire parmi ses membres.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président, du secrétaire ou de deux de ses membres. Le Conseil de Gérance peut débattre valablement sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance ne peut débattre valablement que si la majorité des ses membres sont présente ou représentée et avec la présence d'au moins un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants avec au moins une voix positive d'un gérant de catégorie A et une voix positive d'un gérant de catégorie B.

Les gérants de catégorie A peuvent être représenté uniquement par un autre gérant de catégorie A. Les gérants de catégorie B ne peuvent être représenté uniquement par un autre gérant de catégorie B.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier lundi d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de décembre et finit le dernier jour de novembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société. L'associé unique ou les associés décident de l'affectation

du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais et Dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61608. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013003495/413.

(130003167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Victoire (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.132.175,93.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 172.929.

In the year two thousand and twelve, the twenty-seventh day of November,

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Victoire (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on November 13, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since (the Articles).

There appeared

Mr. Eric Dayan, born on January 13, 1980 in Paris (France), with address at 74 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) all having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each;

2. Conversion of 961,982,639 (nine hundred sixty-one million nine hundred eighty-two thousand six hundred and thirty-nine) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares;

3. Conversion of 5,451,234,954 (five billion four hundred fifty-one million two hundred thirty-four thousand nine hundred and fifty-four) existing shares in the share capital of the Company into MRPS;

4. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles and creation of new article 16.3 of the Articles in order to reflect inter alia the creation of new classes of shares adopted under item 2. and item 3 above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) all having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert 961,982,639 (nine hundred sixty-one million nine hundred eighty-two thousand six hundred and thirty-nine) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert 5,451,234,954 (five billion four hundred fifty-one million two hundred thirty-four thousand nine hundred and fifty-four) existing shares in the share capital of the Company into MRPS.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles and to create a new article 16.3 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that they reads henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at EUR 64,132,175.93 (sixty-four million one hundred thirty-two thousand one hundred seventy-five euro and ninety-three cents), represented by 961,982,639 (nine hundred sixty-one million nine hundred eighty-two thousand six hundred and thirty-nine) ordinary shares (the Ordinary Shares) and 5,451,234,954 (five billion four hundred fifty-one million two hundred thirty-four thousand nine hundred and fifty-four) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) in registered form, having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, all subscribed and fully paid-up. The Ordinary Shares and the MRPS are individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

5.2. Ordinary Shares

All Ordinary Shares shall be identical in all respects.

5.3 MRPS

(i) All MRPS shall be identical in all respects.

(ii) Redemption:

(1) Redeemable Shares: The MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each MRPS shareholder) (a) upon request of the Company and (b) in accordance with the terms & conditions of the MRPS mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS renewable for an additional ten (10) years. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with Article 11.

(2) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

(3) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), the redemption price of the MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the MRPS plus any prorata outstanding MRPS share premium plus any accrued and unpaid dividends.

(4) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS shareholder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(iii) Conversion:

(1) The MRPS are convertible into Ordinary Shares upon request (i) of the Company or (ii) of the MRPS shareholders at a ratio one MRPS for one Ordinary share.

(2) In a reasonable period of time following the receipt by the Company of the conversion request, the Ordinary Shares shall be delivered by the Company at the conversion ratio of Article 5.3 (iii) 1 above.

5.4. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

" 6. Shares.

6.1. The Shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A Share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a Share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and by the Articles."

"11.1

(iii) Each Share (i.e. each MRPS and each Ordinary Share) entitles to one (1) vote."

" 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 Each MRPS shareholder shall be entitled to a preferential and cumulative dividend as and when declared at the annual rate of six per cent (6%) calculated on the percentage of notional capital held by such shareholder in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by such shareholder plus any pro-rata outstanding MRPS share premium, which shall accrue and be calculated assuming a 365 day year.

15.3 The General Meeting determines how the surplus, after payment of the preferential and cumulative dividend, is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.4 After payment of the preferential and cumulative dividend, in case the General Meeting decides to proceed with the payment of a dividend as foreseen in Article 15.3 each Ordinary Shares shareholder shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the percentage of the notional capital held by him/it in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any share premium attached to the Ordinary Shares.

15.5 In accordance with the provisions of Article 15, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

"16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators,

who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company subject to Article 16.2 below.

16.2 After payment of all third party debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the MRPS shareholder or, in case there is a plurality of MRPS shareholders, each MRPS shareholder will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding MRPS share premium.

16.3 After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the notional capital of the MRPS or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Ordinary Shares shareholders in proportion to the percentage of the notional capital held by each of them in the Company."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre,

Pardevant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Victoire (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 13 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis (les Statuts).

A comparu

M. Eric Dayan, né le 13 janvier 1980 à Paris (France), ayant son adresse 74 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (l'Associé Unique),

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) des parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (PSPOR) ayant toutes une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune;

2. Conversion de 961.982.639 (neuf cent soixante-et-un millions neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-neuf) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires;

3. Conversion de 5.451.234.954 (cinq milliards quatre cent cinquante-et-un millions deux cent trente-quatre mille neuf cent cinquante-quatre) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en PSPOR;

4. Modification subséquente et refonte des articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et création d'un nouvel article 16.3 des Statuts afin de refléter, entre autres, la création de nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 2. et au point 3 ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales dans le registre des parts sociales de la Société;

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des catégories de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) des parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (PSPOR) ayant toutes une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir 961.982.639 (neuf cent soixante-et-un millions neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-neuf) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir 5.451.234.954 (cinq milliards quatre cent cinquante-et-un millions deux cent trente-quatre mille neuf cent cinquante-quatre) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en MRPS.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et de créer un nouvel article 16.3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 64.132.175,93 (soixante-quatre millions cent trente-deux mille cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-treize cents), représenté par 961.982.639 (neuf cent soixante-et-un millions neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-neuf) parts sociales ordinaires (les Parts sociales Ordinaires) et 5.451.234.954 (cinq milliards quatre cent cinquante-et-un millions deux cent trente-quatre mille neuf cent cinquante-quatre) parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (les PSPOR) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts sociales Ordinaires et les PSPOR étant individuellement dénommées une Part Sociale et collectivement les Parts sociales.

5.2 Les Parts sociales Ordinaires

Toutes les Parts sociales Ordinaires sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

5.3 Les PSPOR

(i) Tous les PSPOR sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

(ii) Remboursement:

(1) Parts sociales Remboursables: Les PSPOR sont des parts sociales remboursables conformément aux termes de ces Statuts. Les PSPOR souscrites et entièrement libérées seront remboursables (en cas de pluralité d'associés détenteurs d'PSPOR, au prorata des PSPOR remboursables détenues par chacun des associés détenteurs de PSPOR) (a) sur demande de la Société, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les PSPOR, obligatoirement dix (10) ans après la date d'émission desdites PSPOR, renouvelable pour dix (10) ans supplémentaires. Le remboursement des PSPOR ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles en vue de distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée à partir de fonds reçus par la Société au titre de primes d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat. Les PSPOR rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil d'administration de la Société par vote affirmatif de l'Assemblée Générale tenue conformément à l'Article 11 des présentes.

(2) Réserve Spéciale: un montant égal à la valeur nominale ou, en l'absence d'une telle valeur nominale, à la valeur au pair comptable de toutes les PSPOR rachetées devra être affecté à une réserve qui ne pourra être distribuée aux associés, excepté en cas de réduction du capital social souscrit; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux fins d'augmentation du capital souscrite par capitalisation de réserves.

(3) Prix de Rachat: à moins de disposition contraire (i) contenue dans les présent Statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, le prix de rachat des PSPOR payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR, plus la Prime d'Emission PSPOR y correspondante, plus tout dividende cumulé et non versé.

(4) Procédure de rachat: à moins de convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, trois (3) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par lettre recommandée à chacun des associés détenteurs d'PSPOR à sa dernière adresse indiquée au registre des associés, indiquant à cet associé le nombre de PSPOR à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures exigées pour soumettre les PSPOR à la Société en vue du rachat, et la date prévue pour l'Assemblée Générale réunie en vue de décider le rachat des PSPOR. Le prix de rachat de ces PSPOR sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant leur propriétaire, sur le compte bancaire communiqué à la Société par cet associé dès avant la date de rachat.

(iii) Conversion:

(1) Les PSPOR sont convertibles en Parts Sociales Ordinaires à la demande (i) de la Société ou (ii) des titulaires de PSPOR au ratio d'une PSPOR pour une Part Sociale Ordinaire.

(2) Dans un délai raisonnable à compter de la réception par la Société de la demande de conversion, les Parts Sociales Ordinaires doivent être délivrées par la Société conformément au ratio de l'article 5.3 (iii) 1 ci-dessus.

5.4 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« **Art. 6. Parts Sociales.**

6.1 Les Parts Sociales sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Un registre des parts sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.3 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des parts sociales, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'Action(s), d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4 Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.5 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi et par les Statuts.»

«11.1

(iii) Chaque Part Sociale (c'est-à-dire chaque PSPOR et chaque Part Sociale Ordinaire) donne droit à un (1) vote.»

« **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Chaque titulaire de PSPOR a droit à un dividende cumulatif préférentiel si et quand déclaré à un taux annuel de six pour cent (6%) calculé sur le pourcentage de capital notionnel détenu par cet associé dans la Société, capital notionnel étant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus tout prorata à recevoir sur la Prime d'Emission PSPOR, cumulé et calculé sur base d'une année civile de (365) jours.

15.3 L'Assemblée Générale décide, après paiement du dividende cumulatif préférentiel, de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.4 Après paiement du dividende cumulatif préférentiel, au cas où l'Assemblée Générale déciderait de procéder au paiement d'un dividende tel que prévu à l'Article 15.3, chaque associé détenteur de Parts Sociales Ordinaires aura droit à une fraction du bénéfice total distribué en proportion du pourcentage du capital au sens large qu'il détient dans la Société, le capital au sens large désignant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires y correspondante.

15.5 Conformément à l'Article 15, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.»

«16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 16.2 ci-dessous.

16.2 Après paiement de toutes dettes envers des tiers et apurement des passifs de la Société, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, l'associé détenteur de PSPOR ou, au cas où il y aurait pluralité d'associés détenteurs de PSPOR, chacun des associés détenteurs de PSPOR aura droit à percevoir un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes cumulés et non versés, s'il en est, et au remboursement du capital au sens large détenu par chacun d'entre eux dans la Société, le capital au sens large désignant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus la Prime d'Emission PSPOR y correspondante.

16.3 Après paiement de toutes dettes et apurement des passifs de la Société (y compris en cela toutes les créances dans le chef des associés) et après le paiement de tous les dividendes cumulés et non versés relatifs aux PSPOR et après le remboursement du capital au sens large ayant trait aux PSPOR, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, le surplus sera versé aux associés détenteurs d'Actions Ordinaires en proportion du pourcentage du capital au sens large détenu par chacun d'eux dans la Société.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E.DAYAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57781. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003498/323.

(130002416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Apache Canada Argentina Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.942.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December,
Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Apache International Finance II, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing in accordance with the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,001 and registered with the Luxembourg Register du Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 172.952 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professional at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the notary to enact the following:

1. that Apache Canada Argentina Investment ULC, is a company duly formed and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 4500, 855-2nd Street S.W., Calgary, Alberta T2P 4K7, Canada, and registered with The Alberta Registries Cores Systems under number 2012148330 (the "Company"),

2. that the Sole Shareholder holds 100% of the voting rights in the Company;

3. that it results from the interim balance sheet of the Company, that, as of December 19, 2012, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company and that the net asset value of the Company is of an amount of USD 100,000 (one hundred thousand). A copy of such closing balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities; and

4. that the whole share capital of the Company is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the migration of the Company from the Province of Alberta, Canada to the Grand-Duchy of Luxembourg;
2. Approval of the legal form of the Company as a Luxembourg "société à responsabilité limitée";
3. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid up issued share capital of the Company;
4. Amendment of the articles of association of the Company in order to comply with the legal form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée";
5. Appointment of the managers of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to confirm the transfer of both (i) the registered office and (ii) the seat of the central administration of the Company from 4500, 855-2nd Street S.W., Calgary, Alberta T2P 4K7, Canada to the Grand-Duchy of Luxembourg to 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as per the present notarial deed (the "Migration").

It is noted that, although the Company will cease to exist in the Province of Alberta, Canada as of the date of execution of the present deed, the Migration does not result in the winding-up or liquidation of the Company and, in such regard, the existence and legal personality of the Company, upon effectiveness of the Migration, will continue after the Migration.

Second resolution

It is resolved that the Company adopts the legal form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" (private limited liability company).

The Sole Shareholder states that, although the Company has been incorporated in the Province of Alberta, Canada, as a consequence of the Migration, the Company now has both the seat of its central administration and its registered seat in the Grand-Duchy of Luxembourg and acknowledges that pursuant to article 159 of the Luxembourg law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, the Company is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities as well as the net asset value of the Company result from the closing balance sheet established on December 18, 2012. The Sole Shareholder approves the closing balance sheet which has been produced to the notary.

The Sole Shareholder states that all the asset and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

It is resolved that the amount of the net asset value of the Company of USD 100,000 be allocated as follows:

- up to an amount of USD 20,000 to the nominal share capital account of the Company, represented by 20,000 shares with a nominal value of USD 1 each, each fully paid-up; and
- up to an amount of USD 80,000 to a distributable item of the balance sheet as global share premium.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the articles of association of the Company (the "Articles") in order to adopt those of a Luxembourg "société à responsabilité limitée". The Articles shall now read as follows:

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the "Company").

2. Name. The Company's name is "Apache Canada Argentina Investment".

3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial

or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Section II - Capital - Shares

6. Capital. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and each are fully paid-up.

The creation of, and/or the allocation to, and/or the distribution in part or in full of, non-distributable reserves may be decided by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote at the majority required for a share capital increase or decrease.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

7. Voting rights. Each share whatever its class has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share.

9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or when the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the Law.

10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Section III - Managers

11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least on type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg, allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument. Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a manager of the Company.

Section IV - Shareholder meetings

15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company. Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles, shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of June or on the following day if such day is a public holiday.

Section V - Shareholders rights

17. Shareholders rights. Except when such actions are effected pursuant to an order of a court having jurisdiction over the matter, appraisal rights shall be available to the holders of shares of any class of the Company in the event that the Company:

- a. amends these articles of association to add, change or remove any provisions restricting or constraining the issue or transfer of shares of that class;
- b. amends these articles of association to add, change or remove any restrictions on the business or businesses that the Company may carry on;
- c. merges or consolidates with another company, except where the other company (i) is a wholly-owned subsidiary of the Company or (ii) owns all of the outstanding capital stock of the Company; or
- d. sells, leases or exchanges all or substantially all of its property.

In the event the Company continues its corporate existence under the laws of another jurisdiction, the Company shall establish a procedure whereby the holders of shares of any class of the Company shall have the right to seek an appraisal of their shares from an independent third party and have the Company pay the appraised value to such holders.

Subject to Luxembourg laws, the rules of any court having jurisdiction over the matter (the "Court") and any legal or equitable defense available to the Company and/or its managers, a holder of shares of any class of the Company may apply to the Court for leave to:

- (a) bring an action in the name and on behalf of the Company or any of its subsidiaries; or
- (b) intervene in an action to which the Company or any of its subsidiaries is a party, for the purpose of prosecuting, defending or discontinuing the action on behalf of the Company or its subsidiary.

Subject to Luxembourg laws, the rules of the Court and any legal or equitable defense available to the Company and/or its managers:

- 1) A holder of shares of any class of the Company may apply to the Court for an order under this Article.
- 2) If on an application under subsection (1) of this Article, the Court is satisfied that in respect of the Company or any corporation which controls, or is controlled by, or is under common control with, the Company (collectively, its "affiliates"):
 - (a) any act or omission of the Company or any of its affiliates effects a result,
 - (b) the business or affairs of the Company or any of its affiliates are, or have been carried on or conducted in a matter, or
 - (c) the powers of the managers of the Company or any of its affiliates are or have ever been exercised in a manner that is oppressive or unfairly prejudicial to or that unfairly disregards the interests of any such shareholder, the Court may make an order to rectify the matters complained of.
- 3) In connection with an application under this Article, the Court may make any interim or final order it thinks fit.
- 4) For purposes of this Article, "control" means the ownership of securities to which attach more than fifty percent of the votes that may be cast to elect managers, so long as such number of votes, if cast, would be sufficient to elect a majority of the managers.

Section VI - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

18. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

19. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

20. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it in accordance with Article 8 by the sole shareholder and proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

21. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds

are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

22. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Section VII - Dissolution - Liquidation

23. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

24. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in accordance with Article 8 and proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 18, the first financial year of the Company in Luxembourg starts today and will end on December 31, 2012.

Fifth resolution

It is resolved to appoint for an undetermined duration:

- Jon W. SAUER, born on June 7, 1960, in North Dakota, U.S.A., residing professionally at 2000 Post Oak, Suite 100; Houston, Texas 77056 United States of America; and

- Thomas P. CHAMBERS, born on May 27, 1955, in Ohio, U.S.A., residing professional at 2000 Post Oak, Suite 100; Houston, Texas 77056 United States of America;

as type A managers of the Company; and

- Marjorie ALLO, 19 November 1967 in Paris, France and residing professional at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Emmanuel NATALE, born on 20 July 1970 in Belfort, France and residing professionally at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

as type B managers of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,600.-.

The USD 100,000.- is valued at EUR 75,848.40.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu,

Apache International Finance II, une société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.952 Associé Unique)),

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter:

1. Que Apache Canada Argentina Investment ULC est une société de droit de la Province d'Alberta, ayant son siège social à 4500, 855-2nd Street S.W., Calgary, Alberta T2P 4K7, Canada, immatriculée auprès du Alberta Registries Cores Systems sous le numéro 2012148330 (la «Société»);

2. Que l'Associé Unique détient 100 % des droits de vote de la Société;

3. Qu'il ressort du bilan d'ouverture de la Société, qu'au 18 décembre 2012, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société et que la valeur des actifs nets de la Société, entre autres, est estimée à 100.000 EUR (cent mille Euros). Une copie du bilan d'ouverture, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès de l'enregistrement.

4. Que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du transfert de la Société de la Province d'Alberta, Canada, au Grand-Duché de Luxembourg;
2. Approbation de la forme légale de la Société en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
3. Confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs de la Société et de la libération du capital social émis de la Société;
4. Modification des statuts de la Société dans leur totalité afin de les rendre conformes à ceux d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois;
5. Confirmation de la nomination du gérant de la Société; et
6. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de confirmer le transfert (i) du siège social et (ii) du siège de l'administration centrale de la Société de 4500, 855-2nd Street S.W., Calgary, Alberta T2P 4K7, Canada, vers le Grand-Duché de Luxembourg au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, conformément au présent acte notarié (la «Migration»).

Il est noté que, bien que la Société cessera d'exister dans la Province d'Alberta, Canada, à la date d'exécution du présent acte, la Migration ne résulte pas d'une faille ou d'une liquidation de la Société et, concernant l'existence et la personnalité légale de la Société, après l'effectivité de la Migration, elle continuera d'exister.

Deuxième résolution

Il est décidé que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

L'Associé Unique déclare que, bien que la Société a été constituée dans la Province d'Alberta, Canada, et en conséquence de la Migration, la Société a maintenant le siège de son administration centrale et son siège social au Grand-Duché de Luxembourg et reconnaît que conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société est gouvernée par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique note que la description et la consistance des actifs et des passifs ainsi que la valeur de l'actif net de la Société résultent du bilan de clôture établi le 18 décembre 2012.

L'Associé Unique approuve le bilan de clôture présenté au notaire. L'Associé Unique déclare que l'ensemble de l'actif et du passif de la Société, sans restriction, restera dans sa totalité la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et continue à être tenue de l'ensemble du passif et de ses engagements.

L'Associé Unique décide que du montant de l'actif net de la Société la somme de 100.000 USD (cent mille US Dollars) est affectée comme suit:

- un montant de 20.000 USD au compte capital social de la Société, représenté par 20.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- un montant de 80.000 USD au poste distribuable du bilan «prime d'émission».

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») dans leur totalité afin de les rendre conforme à ceux d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois. Les Statuts doivent être lus comme suit:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois relatives à une telle entité, particulièrement la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Apache Canada Argentina Holdings».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées. La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Droits des associés

Art. 17. Droits des associés. Sauf lorsque les actions sont effectuées conformément à une ordonnance d'un tribunal ayant compétence en la matière, les droits d'évaluation doivent être à la disposition des détenteurs d'actions de chaque classe de parts de la Société dans le cas où la Société:

- a. modifie ces statuts pour ajouter, changer ou supprimer certaines dispositions limitant l'émission ou le transfert des actions de cette classe;
- b. modifie ces statuts pour ajouter, changer ou supprimer certaines limites dans les activités que la Société peut exercer;
- c. fusionne avec une autre société, sauf si l'autre société (i) est une filiale en propriété exclusive de la Société ou (ii) détient la totalité des parts sociales de la Société; ou
- d. vend, loue ou échange la totalité ou la quasi-totalité de ses biens. Dans le cas où la Société poursuit sa personnalité morale en vertu d'une loi d'une autre juridiction, la Société doit établir une procédure par laquelle les détenteurs de parts de chaque classe de la Société aura le droit de demander une évaluation de ses parts sociales à une tierce partie indépendante et à ce que la Société paie l'évaluation à ces détenteurs.

Soumis aux lois de Luxembourg, les règles de tout tribunal ayant compétence en la matière (le «Tribunal») et tout moyen de défense légal ou équitable de la Société et/ou de ses gérants, un détenteur de parts de toute classe de la Société peut demander au Tribunal l'autorisation de:

- (a) intenter une action au nom et pour le compte de la Société ou de ses filiales; ou
- (b) intervenir dans une action dans laquelle la Société ou une de ses filiales est partie, dans le but de poursuivre, défendre et arrêter l'action au nom de la Société ou de ses filiales.

Soumis aux lois de Luxembourg, les règles du Tribunal et les moyens de défense juridique ou équitable à la disposition de la Société et/ou des gestionnaires:

- 1) Un détenteur de parts sociales de toute classe de la Société peut demander au Tribunal une ordonnance en vertu de cet article.
- 2) Si sur une demande en vertu du paragraphe 1 de cet article, le Tribunal est convaincu que, s'agissant de la Société ou de toute société qui contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun, la Société (collectivement, les «Membres du Groupe»):
 - (a) Toute action ou négligence de la Société ou de ses filiales provoque une conséquence,
 - (b) Les activités ou affaires de la Société ou de ses filiales sont, ont été effectuées ou réalisées d'une manière, ou
 - (c) Le pouvoir des gérants de la Société ou de ses filiales sont ou n'ont jamais été exercés d'une manière qui est oppressif ou injustement préjudiciable ou qui néglige injustement les intérêts d'un associé, le Tribunal peut rendre une ordonnance pour rectifier les faits dénoncés.
- 3) Dans le cadre d'une demande en vertu du présent article, le Tribunal peut rendre toute ordonnance provisoire ou définitive qu'il estime appropriée.
- 4) Aux fins du présent article, le «contrôle» désigne la détention des titres sur lesquels sont attachés plus de cinquante pour cent des votes qui peuvent être exprimés pour élire les gérants, autant que le nombre de vote serait suffisant pour élire la majorité des gérants.

Titre VI - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 20. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est alloué par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent, de le reporter ou de le transférer dans une réserve distribuable.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 22. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la loi sont respectés, la société doit avoir ses comptes annuels audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un vérificateur qualifié à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 24. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes, y compris les dépenses relatives à la liquidation et le remboursement du capital social aux associés, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 18, le premier exercice social de la Société à Luxembourg débute aujourd'hui et prendra fin le 31 décembre 2012.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer les nominations de

- Jon W. SAUER, né le 7 juin, 1960 dans l'état du Dakota du Nord, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement à 2000 Post Oak, Suite 100; Houston, Texas 77056 U.S.A.; et

- Thomas P. CHAMBERS, né le 27 mai, 1955 dans l'état de l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement à 2000 Post Oak, Suite 100; Houston, Texas 77056 U.S.A..

en tant que gérants de Type A de la Société jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés ou jusqu'à la nomination ou l'élection de leurs successeurs respectifs; et

- Marjorie ALLO, née le 19 Novembre, 1967 à Paris, France et résidant à 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Emmanuel Natale, né le 20 Juillet, 1970 à Belfort, France et résidant à 2, rue Eugène RUPPERT, L-2453 Luxembourg,

en tant que gérants de Type B de la Société jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés ou jusqu'à la nomination ou l'élection de leurs successeurs respectifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 1.600,- EUR.

Les 100.000,- USD sont évalués à 75.848,40.-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2012. Relation GRE/2012/5094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003565/581.

(130003213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Apache Canada Argentina Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.968.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December,

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Apache International Finance II, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing in accordance with the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,001 and registered with the Luxembourg Register du Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 172.952 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the notary to enact the following:

1. that Apache Canada Argentina Investment ULC, is a company duly formed and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 4500, 855-2nd Street S.W., Calgary, Alberta T2P 4K7, Canada, and registered with The Alberta Registries Cores Systems under number 2012148330 (the "Company"),

2. that the Sole Shareholder holds 100% of the voting rights in the Company;

3. that it results from the interim balance sheet of the Company, that, as of December 19, 2012, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company and that the net asset value of the Company is of an amount of USD 100,000 (one hundred thousand). A copy of such closing balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities; and

4. that the whole share capital of the Company is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the migration of the Company from the Province of Alberta, Canada to the Grand-Duchy of Luxembourg;

2. Approval of the legal form of the Company as a Luxembourg "société à responsabilité limitée";

3. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid up issued share capital of the Company;

4. Amendment of the articles of association of the Company in order to comply with the legal form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée";

5. Appointment of the managers of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to confirm the transfer of both (i) the registered office and (ii) the seat of the central administration of the Company from 4500, 855-2nd Street S.W., Calgary, Alberta T2P 4K7, Canada to the Grand-Duchy of Luxembourg to 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as per the present notarial deed (the "Migration").

It is noted that, although the Company will cease to exist in the Province of Alberta, Canada as of the date of execution of the present deed, the Migration does not result in the winding-up or liquidation of the Company and, in such regard, the existence and legal personality of the Company, upon effectiveness of the Migration, will continue after the Migration.

Second resolution

It is resolved that the Company adopts the legal form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" (private limited liability company).

The Sole Shareholder states that, although the Company has been incorporated in the Province of Alberta, Canada, as a consequence of the Migration, the Company now has both the seat of its central administration and its registered seat in the Grand-Duchy of Luxembourg and acknowledges that pursuant to article 159 of the Luxembourg law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, the Company is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities as well as the net asset value of the Company result from the closing balance sheet established on December 18, 2012.

The Sole Shareholder approves the closing balance sheet which has been produced to the notary.

The Sole Shareholder states that all the asset and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

It is resolved that the amount of the net asset value of the Company of USD 100,000 be allocated as follows:

- up to an amount of USD 20,000 to the nominal share capital account of the Company, represented by 20,000 shares with a nominal value of USD 1 each, each fully paid-up; and
- up to an amount of USD 80,000 to a distributable item of the balance sheet as global share premium.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the articles of association of the Company (the "Articles") in order to adopt those of a Luxembourg "société à responsabilité limitée". The Articles shall now read as follows:

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the "Company").

2. Name. The Company's name is "Apache Canada Argentina Investment".

3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Section II - Capital - Shares

6. Capital. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and each are fully paid-up.

The creation of, and/or the allocation to, and/or the distribution in part or in full of, non-distributable reserves may be decided by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote at the majority required for a share capital increase or decrease.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

7. Voting rights. Each share whatever its class has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share.

9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or when the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the Law.

10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Section III - Managers

11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least on type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg, allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a manager of the Company.

Section IV - Shareholder meetings

15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles, shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of June or on the following day if such day is a public holiday.

Section V - Shareholders rights

17. Shareholders rights. Except when such actions are effected pursuant to an order of a court having jurisdiction over the matter, appraisal rights shall be available to the holders of shares of any class of the Company in the event that the Company:

- a. amends these articles of association to add, change or remove any provisions restricting or constraining the issue or transfer of shares of that class;
- b. amends these articles of association to add, change or remove any restrictions on the business or businesses that the Company may carry on;
- c. merges or consolidates with another company, except where the other company (i) is a wholly-owned subsidiary of the Company or (ii) owns all of the outstanding capital stock of the Company; or
- d. sells, leases or exchanges all or substantially all of its property.

In the event the Company continues its corporate existence under the laws of another jurisdiction, the Company shall establish a procedure whereby the holders of shares of any class of the Company shall have the right to seek an appraisal of their shares from an independent third party and have the Company pay the appraised value to such holders.

Subject to Luxembourg laws, the rules of any court having jurisdiction over the matter (the "Court") and any legal or equitable defense available to the Company and/or its managers, a holder of shares of any class of the Company may apply to the Court for leave to:

- (a) bring an action in the name and on behalf of the Company or any of its subsidiaries; or
- (b) intervene in an action to which the Company or any of its subsidiaries is a party, for the purpose of prosecuting, defending or discontinuing the action on behalf of the Company or its subsidiary.

Subject to Luxembourg laws, the rules of the Court and any legal or equitable defense available to the Company and/or its managers:

- 1) A holder of shares of any class of the Company may apply to the Court for an order under this Article.
- 2) If on an application under subsection (1) of this Article, the Court is satisfied that in respect of the Company or any corporation which controls, or is controlled by, or is under common control with, the Company (collectively, its "affiliates"):
 - (a) any act or omission of the Company or any of its affiliates effects a result,
 - (b) the business or affairs of the Company or any of its affiliates are, or have been carried on or conducted in a matter, or
 - (c) the powers of the managers of the Company or any of its affiliates are or have ever been exercised in a manner that is oppressive or unfairly prejudicial to or that unfairly disregards the interests of any such shareholder, the Court may make an order to rectify the matters complained of.
- 3) In connection with an application under this Article, the Court may make any interim or final order it thinks fit.
- 4) For purposes of this Article, "control" means the ownership of securities to which attach more than fifty percent of the votes that may be cast to elect managers, so long as such number of votes, if cast, would be sufficient to elect a majority of the managers.

Section VI - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

18. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

19. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

20. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it in accordance with Article 8 by the sole shareholder and proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

21. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

22. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Section VII - Dissolution - Liquidation

23. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

24. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in accordance with Article 8 and proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 18, the first financial year of the Company in Luxembourg starts today and will end on December 31, 2012.

Fifth resolution

It is resolved to appoint for an undetermined duration:

- Jon W. SAUER, born on June 7, 1960, in North Dakota, U.S.A., residing professionally at 2000 Post Oak, Suite 100; Houston, Texas 77056 United States of America; and

- Thomas P. CHAMBERS, born on May 27, 1955, in Ohio, U.S.A., residing professionally at 2000 Post Oak, Suite 100; Houston, Texas 77056 United States of America;

as type A managers of the Company; and

- Marjorie ALLO, 19 November 1967 in Paris, France and residing professionally at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Emmanuel NATALE, born on 20 July 1970 in Belfort, France and residing professionally at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

as type B managers of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,600.-.

The USD 100,000.- is valued at EUR 75,848.40.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu,

Apache International Finance II, une société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.952 Associé Unique)),

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter:

1. Que Apache Canada Argentina Investment ULC est une société de droit de la Province d'Alberta, ayant son siège social à 4500, 8552nd Street S.W., Calgary, Alberta T2P 4K7, Canada, immatriculée auprès du Alberta Registries Cores Systems sous le numéro 2012148330 (la «Société»);

2. Que l'Associé Unique détient 100 % des droits de vote de la Société;

3. Qu'il ressort du bilan d'ouverture de la Société, qu'au 18 décembre 2012, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société et que la valeur des actifs nets de la Société, entre autres, est estimée à 100.000 EUR (cent mille Euros). Une copie du bilan d'ouverture, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès de l'enregistrement.

4. Que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du transfert de la Société de la Province d'Alberta, Canada, au Grand-Duché de Luxembourg;
2. Approbation de la forme légale de la Société en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
3. Confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs de la Société et de la libération du capital social émis de la Société;
4. Modification des statuts de la Société dans leur totalité afin de les rendre conformes à ceux d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois;
5. Confirmation de la nomination du gérant de la Société; et
6. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de confirmer le transfert (i) du siège social et (ii) du siège de l'administration centrale de la Société de 4500, 855-2nd Street S.W., Calgary, Alberta T2P 4K7, Canada, vers le Grand-Duché de Luxembourg au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, conformément au présent acte notarié (la «Migration»).

Il est noté que, bien que la Société cessera d'exister dans la Province d'Alberta, Canada, à la date d'exécution du présent acte, la Migration ne résulte pas d'une faillite ou d'une liquidation de la Société et, concernant l'existence et la personnalité légale de la Société, après l'effectivité de la Migration, elle continuera d'exister.

Deuxième résolution

Il est décidé que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

L'Associé Unique déclare que, bien que la Société a été constituée dans la Province d'Alberta, Canada, et en conséquence de la Migration, la Société a maintenant le siège de son administration centrale et son siège social au Grand-Duché de Luxembourg et reconnaît que conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société est gouvernée par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique note que la description et la consistance des actifs et des passifs ainsi que la valeur de l'actif net de la Société résultent du bilan de clôture établi le 18 décembre 2012.

L'Associé Unique approuve le bilan de clôture présenté au notaire.

L'Associé Unique déclare que l'ensemble de l'actif et du passif de la Société, sans restriction, restera dans sa totalité la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et continue à être tenue de l'ensemble du passif et de ses engagements.

L'Associé Unique décide que du montant de l'actif net de la Société la somme de 100.000 USD (cent mille US Dollars) est affectée comme suit:

- un montant de 20.000 USD au compte capital social de la Société, représenté par 20.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- un montant de 80.000 USD au poste distribuable du bilan «prime d'émission».

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») dans leur totalité afin de les rendre conforme à ceux d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois. Les Statuts doivent être lus comme suit:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois relatives à une telle entité, particulièrement la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Apache Canada Argentina Investments».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Droits des associés

Art. 17. Droits des associés. Sauf lorsque les actions sont effectuées conformément à une ordonnance d'un tribunal ayant compétence en la matière, les droits d'évaluation doivent être à la disposition des détenteurs d'actions de chaque classe de parts de la Société dans le cas où la Société:

- a. modifie ces statuts pour ajouter, changer ou supprimer certaines dispositions limitant l'émission ou le transfert des actions de cette classe;
- b. modifie ces statuts pour ajouter, changer ou supprimer certaines limites dans les activités que la Société peut exercer;
- c. fusionne avec une autre société, sauf si l'autre société (i) est une filiale en propriété exclusive de la Société ou (ii) détient la totalité des parts sociales de la Société; ou
- d. vend, loue ou échange la totalité ou la quasi-totalité de ses biens.

Dans le cas où la Société poursuit sa personnalité morale en vertu d'une loi d'une autre juridiction, la Société doit établir une procédure par laquelle les détenteurs de parts de chaque classe de la Société aura le droit de demander une évaluation de ses parts sociales à une tierce partie indépendante et à ce que la Société paie l'évaluation à ces détenteurs.

Soumis aux lois de Luxembourg, les règles de tout tribunal ayant compétence en la matière (le «Tribunal») et tout moyen de défense légal ou équitable de la Société et/ou de ses gérants, un détenteur de parts de toute classe de la Société peut demander au Tribunal l'autorisation de:

- (a) intenter une action au nom et pour le compte de la Société ou de ses filiales; ou
- (b) intervenir dans une action dans laquelle la Société ou une de ses filiales est partie, dans le but de poursuivre, défendre et arrêter l'action au nom de la Société ou de ses filiales.

Soumis aux lois de Luxembourg, les règles du Tribunal et les moyens de défense juridique ou équitable à la disposition de la Société et/ou des gestionnaires:

- 1) Un détenteur de parts sociales de toute classe de la Société peut demander au Tribunal une ordonnance en vertu de cet article.
- 2) Si sur une demande en vertu du paragraphe 1 de cet article, le Tribunal est convaincu que, s'agissant de la Société ou de toute société qui contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun, la Société (collectivement, les «Membres du Groupe»):
 - (a) Toute action ou négligence de la Société ou de ses filiales provoque une conséquence,
 - (b) Les activités ou affaires de la Société ou de ses filiales sont, ont été effectuées ou réalisées d'une manière, ou
 - (c) Le pouvoir des gérants de la Société ou de ses filiales sont ou n'ont jamais été exercés d'une manière qui est oppressif ou injustement préjudiciable ou qui néglige injustement les intérêts d'un associé, le Tribunal peut rendre une ordonnance pour rectifier les faits dénoncés.
- 3) Dans le cadre d'une demande en vertu du présent article, le Tribunal peut rendre toute ordonnance provisoire ou définitive qu'il estime appropriée.
- 4) Aux fins du présent article, le «contrôle» désigne la détention des titres sur lesquels sont attachés plus de cinquante pour cent des votes qui peuvent être exprimés pour élire les gérants, autant que le nombre de vote serait suffisant pour élire la majorité des gérants.

Titre VI - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 20. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est alloué par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent, de le reporter ou de le transférer dans une réserve distribuable.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 22. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la loi sont respectés, la société doit avoir ses comptes annuels audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un vérificateur qualifié à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 24. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui terminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes, y compris les dépenses relatives à la liquidation et le remboursement du capital social aux associés, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 18, le premier exercice social de la Société à Luxembourg débute aujourd'hui et prendra fin le 31 décembre 2012.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer les nominations de

- Jon W. SAUER, né le 7 juin, 1960 dans l'état du Dakota du Nord, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement à 2000 Post Oak, Suite 100; Houston, Texas 77056 U.S.A.; et

- Thomas P. CHAMBERS, né le 27 mai, 1955 dans l'état de l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement à 2000 Post Oak, Suite 100; Houston, Texas 77056 U.S.A..

en tant que gérants de Type A de la Société jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés ou jusqu'à la nomination ou l'élection de leurs successeurs respectifs; et

- Marjorie ALLO, née le 19 Novembre, 1967 à Paris, France et résidant à 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Emmanuel Natale, né le 20 Juillet, 1970 à Belfort, France et résidant à 2, rue Eugène RUPPERT, L-2453 Luxembourg, en tant que gérants de Type B de la Société jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés ou jusqu'à la nomination ou l'élection de leurs successeurs respectifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 1.600,-EUR.

Les 100.000,- USD sont évalués à 75.848,40.-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2012. Relation GRE/2012/5094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003566/582.

(130003702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Share Planete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5717 Aspelt, 24, rue de Filsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 147.014.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le onze décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "LLP S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5717 Aspelt, 24, rue de Filsdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152027,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Laurent LEGUIDE, dirigeant d'entreprise, demeurant à L-9690 Watrange, 21, rue Abbé Welter.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "SHARE PLANETE S.A.", établie et ayant son siège social à L-5717 Aspelt, 24, rue de Filsdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147014, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1458 du 28 juillet 2009,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 15 janvier 2011;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société ("Associée Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Laurent LEGUIDE à L-9690 Watrange, 21, rue Abbé Welter.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent quatre-vingts euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. LEGUIDE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. LAC/2012/59546. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003445/55.

(130002954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

TerrABIO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.617.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Erick Francis Rajaonary, né à Paris le 8 février 1958, demeurant à Villa L 40/42, Antaninkatsaka Itaosy, 102 Tananarive, Madagascar, ici représentée par Monsieur Albert Marie Marchal, gérant, né à Uccie le 13 juin 1949, demeurant à Avenue du Lycée français, 5A, R12, 1180 Bruxelles, Belgique,

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est le seul et unique actionnaire de la société TerrABIO Investments S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 19 décembre 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 259 du 31 janvier 2012, page 12.420, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.617;

- que le capital social de la société TerrABIO Investments S.A. s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-) chacune;

- que Monsieur Erick Francis Rajaonary a décidé de dissoudre et de liquider la société TerrABIO Investments S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Erick Francis Rajaonary, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société TerrABIO Investments S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement et personnellement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société TerrABIO Investments S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au 20 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 1351 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cents euros (1.300.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: A. MARCHAL, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2013. Relation: EAC/2013/30. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, LE 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003466/53.

(130003019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Couquelet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 7.038.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.01.2013.

Pour: COUQUELET INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013007670/15.

(130008274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Plafalux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 32A, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 101.867.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008069/10.

(130008880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Fiduciaire Comptable LUCIEN FUNCK s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 95.962.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007739/10.

(130008738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Patron Generator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.327.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007178/10.

(130007745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.
